

# Révision de la NAF, Nomenclature d'Activités Française

## Cadre général

La NAF, Nomenclature d'Activités Française, est la déclinaison française de la nomenclature d'activités européenne (NACE), elle-même dérivée de la nomenclature internationale (ISIC/CITI).

Du fait de ces liens étroits, qui visent à favoriser les comparaisons internationales de statistiques, les révisions des nomenclatures d'activités sont nécessairement coordonnées.

Les révisions des nomenclatures NACE et ISIC, initiées en 2019, sont instruites par des groupes de travail européens et internationaux, avec la contribution substantielle de nombreux instituts de statistiques européens, dont l'Insee.

En mars 2022, la Commission statistique des Nations Unies a adopté la nouvelle structure générale de l'ISIC, et en mai 2022, le Comité du système statistique européen a adopté la nouvelle structure détaillée de la NACE.

En vertu du règlement européen, la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF) doit s'inscrire rigoureusement dans cette nouvelle structure détaillée de la NACE, jusqu'au niveau des classes (codes à 4 chiffres). Elle peut toutefois introduire des rubriques et niveaux supplémentaires, et une codification différente peut être utilisée.

## Recueil et analyse de propositions pour la NAF

Un groupe de travail du Cnis est constitué pour superviser et coordonner l'élaboration de la nouvelle NAF, qui devra être adoptée par l'Insee avant d'être soumise à l'approbation d'Eurostat à la fin 2023, pour permettre son entrée en vigueur en 2025.

Le groupe de travail examinera si la nouvelle nomenclature européenne peut répondre de façon satisfaisante aux besoins de classement des activités en France, ou si certaines de ses 651 classes doivent être subdivisées en sous-classes pour répondre à des besoins d'information spécifiques en France.

Sous la supervision du groupe de travail, de l'automne 2022 au printemps 2023, des sous-groupes sectoriels travailleront en collaboration avec différents acteurs, qu'ils soient producteurs ou utilisateurs des données (notamment des syndicats et organisations professionnelles, des chercheurs, des unités gérant les enquêtes et les répertoires), afin de prendre en compte les spécificités de chaque secteur.

**Vous êtes invités à examiner la nouvelle structure de la NACE ([NACE Rev.2.1](#)), et à proposer, lorsque cela paraît justifié (arguments à l'appui), de subdiviser certaines classes de la NACE en sous-classes, pour la NAF, à l'aide du formulaire joint.**

**Les formulaires remplis sont à adresser à [revision-naf@insee.fr](mailto:revision-naf@insee.fr), d'ici le 9 décembre 2022.**

Les propositions devront se référer à la nouvelle structure de la NACE (NACE Rev.2.1). Les liens ci-après permettent d'accéder aux documents qui indiquent, pour chaque section de la NACE Rev.2.1, les correspondances avec la NACE Rev.2 (nomenclature actuelle), et précisent quelles classes de la NACE Rev.2 sont actuellement subdivisées en sous-classes dans la NAF Rev.2.

Section A - <a href="#">AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE</a>
Section B - <a href="#">INDUSTRIES EXTRACTIVES</a>
Section C - <a href="#">INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</a>
Section D - <a href="#">PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ</a>
Section E - <a href="#">PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION</a>
Section F - <a href="#">CONSTRUCTION</a>
Section G - <a href="#">COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL</a>
Section H - <a href="#">TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE</a>
Section I - <a href="#">HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</a>
Section J - <a href="#">ACTIVITÉS D'ÉDITION, DE DIFFUSION, DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CONTENU</a>
Section K - <a href="#">TÉLÉCOMMUNICATION, PROGRAMMATION INFORMATIQUE, CONSEIL ET AUTRES SERVICES D'INFORMATION</a>
Section L - <a href="#">ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE</a>
Section M - <a href="#">ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES</a>
Section N - <a href="#">ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</a>
Section O - <a href="#">ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN</a>
Section P - <a href="#">ADMINISTRATION PUBLIQUE</a>
Section Q - <a href="#">ENSEIGNEMENT</a>
Section R - <a href="#">SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE</a>
Section S - <a href="#">ARTS, SPORTS ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES</a>
Section T - <a href="#">AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES</a>
Sections U-V - <a href="#">ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS ; ACTIVITÉS EXTRATERRITORIALES</a>

Des documents de référence sont également accessibles via les liens ci-dessous :

<a href="#">NAF Rev.2 - CPF Rev.2.1</a>
<a href="#">NACE Rev.2</a>
<a href="#">Structure NACE Rev.2.1</a>
<a href="#">Principaux changements apportés à la nomenclature internationale ISIC/CITI</a>
<a href="#">Principaux changements apportés à la NACE</a>